

26 MARS 2019

**Décision n° P 2019 - 21 en date du  
portant délégation de signature du président du directoire en matière  
d'acquisitions foncières**

Le président du directoire de la Société du Grand Paris,

Vu la loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris,

Vu le décret n° 2010-756 du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris, et notamment son article 18,

Vu le décret du 30 mai 2018 portant nomination d'un membre et du président du directoire de l'établissement public Société du Grand Paris,

Vu la délibération n° CS 2019-03 du Conseil de surveillance de la Société du Grand Paris du 20 février 2019,

Décide :

**Article 1 :** Délégation de signature est donnée à Mme Marie-Françoise HEBRARD, responsable des acquisitions foncières au sein de l'Unité Maîtrise Foncière, à l'effet de signer, au nom du président du directoire :

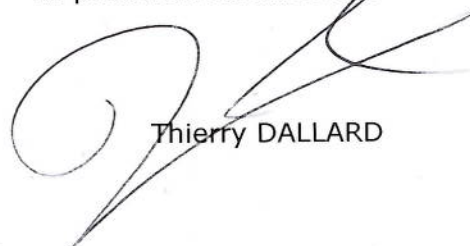
- L'acte de vente avec la SCI FREMONT pour l'acquisition, dans un ensemble immobilier sis à ROSNY-SOUS-BOIS (Seine-Saint-Denis), 17-19 rue Joseph et Etienne Montgolfier cadastré A 142 et B 299, des lots de copropriété n° 105, 115, 116, 117 et 118 pour un prix de 12.534.000 € indemnité de remploi incluse, avec prise en charge de la TVA résiduelle pour un montant de 100.321 €,
- et tout acte qui en serait la suite ou la conséquence.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée dans les conditions prévues à l'article 20 du décret susvisé du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris.

Fait à Saint Denis, le

26 MARS 2019

Le président du directoire



Thierry DALLARD